

OBJET : Demande de dispense du prélèvement obligatoire à titre d'acompte pour les revenus perçus en 2027 (Article 242 quater du Code Général des Impôts), à retourner avant le 30 novembre 2026.

Cette demande de dispense est applicable pour les revenus perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2027 (Article 242 quater du Code Général des Impôts).

Pour être dispensé du prélèvement forfaitaire de l'acompte de 12,8% d'impôt sur le revenu lors de l'encaissement de vos intérêts, le revenu fiscal de référence de votre foyer fiscal indiqué sur votre avis d'imposition 2026 établi au titre des revenus 2025 doit être :

- Inférieur à 25 000 euros si vous êtes célibataire, divorcé(e) ou veuf(ve) ;
- Inférieur à 50 000 euros si vous êtes soumis à une imposition commune.

Je soussigné(e) :

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Domicilié(e) à : \_\_\_\_\_

Atteste sur l'honneur que je remplis les conditions indiquées ci-dessus pour bénéficier de cette dispense.

Je reconnais être informé(e) :

1. Je(Nous) reconnais(sons) être informé(e/s) que cette demande de dispense portera sur le prélèvement appliqué aux intérêts et aux dividendes à titre d'acompte (au taux en vigueur à partir du 1er janvier 2026).
2. Les prélèvements sociaux sont prélevés en tout état de cause lors du versement de ces revenus (au taux en vigueur à la date de ce versement).
3. Je(Nous) reconnais(sons) aussi être informé(e/s) que l'option fiscale relative aux modalités définitives d'imposition des revenus de capitaux mobiliers sera à déterminer, sous ma propre et entière responsabilité, lors de la déclaration en 2026 de mes revenus 2025.
4. Cette option pourra être exercée quel que soit le choix que j'ai effectué pour la présente demande de dispense.
5. Je (Nous) reconnais(sons) être informé(e/s) des sanctions applicables aux contribuables ayant fourni irrégulièrement une attestation à leur établissement payeur afin d'être dispensés du paiement de ces prélèvements (amende égale à 10 % du montant des prélèvements pour lesquels la demande de dispense a été formulée à tort).
6. Je (Nous) reconnais(sons) que cette attestation ne produit d'effet que pour les revenus perçus pendant l'année qu'elle vise.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :